



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Délibération du Conseil Municipal 5 décembre 2022

N° 2022/12-04

**FINANCES – REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT AP/CP POUR
LES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT ET D'EXTENSION DU PALAIS DES SPORTS**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE LUNDI CINQ DECEMBRE à DIX HUIT HEURES TRENTE les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

ETAIENT PRESENTS : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Jean Baptiste PRINGUEY, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Richard CORVAISIER.

ABSENTS REPRESENTÉS :

Sylvie ROS-ROUART représentée par Philippe GUY
Gassien GAMBIER représenté par Catherine ESTOUP
Isabelle SERAN représentée par Frédéric LAFFORGUE
François BROTHIER représenté par Julien MIRO
Marion COLIN représentée par Gérard SIGAUD
Dominique NURIT représentée par Hugues FERRAND
Frédéric FAIVRE représenté par Cécile NEGRIER
Mathilde BORNE représentée par Carine BARBIER

ABSENT EXCUSE :

MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE :

Matthieu PERROT et FABIEN GUTIERREZ rejoignent la séance avant le vote de l'affaire n°2

SECRETAIRE DE SEANCE : Jérôme AZUARA

Délibération du Conseil Municipal du 5 décembre 2022**N° 2022/12-04****FINANCES – REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT AP/CP POUR LES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT ET D'EXTENSION DU PALAIS DES SPORTS**

Monsieur Thierry DEWINTRE, Adjoint au Maire délégué aux finances expose :

Par délibération du Conseil Municipal du 6 février 2017, la Ville a mis en œuvre la procédure de suivi financier en Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) pour les travaux de réaménagement et d'extension du Palais des Sports Jacques Chaban Delmas. Le montant initial prévu était de 3 300 000 € T.T.C. Ces Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) ont été révisés les années suivantes par délibérations suivantes :

- CM du 14 février 2018 (montant voté 7 000 000 € T.T.C.),
- CM du 11 avril 2019 (montant voté 7 500 000 € T.T.C.),
- CM du 27 février 2020 (montant maintenu à 7 500 000 € T.T.C., simple réajustement des CP),
- CM du 15 mars 2021 (montant maintenu à 7 500 000 € T.T.C., simple réajustement des CP)
- CM du 11 avril 2022 (montant voté 7 720 176,02 € T.T.C).

Les travaux de la phase 1 ont été réceptionnés. Les travaux de la phase 2 devraient l'être début décembre. Il convient de prendre en compte les divers aléas et révisions de prix, qui sont susceptibles d'être facturés en début d'année 2023 suite à la réception des DGD des entreprises. Les Crédits de Paiement doivent donc être réajustés afin de permettre le paiement des factures présentées début décembre par les entreprises et en début d'exercice 2023. La facturation des entreprises sur les prochains mois est, en effet, très difficile à déterminer.

Il convient aujourd'hui :

- d'ajuster les crédits de paiement relatifs à cette opération pour permettre les paiements à la fois en fin d'exercice et début 2023,
- de réviser l'Autorisation de Programme relative aux travaux de réaménagement et d'extension du Palais des Sports Jacques Chaban Delmas, en fonction de ces nouveaux éléments, en inscrivant 297 000 € supplémentaires.

La clôture de l'AP (à la fin de la période de garantie) permettra de connaître le montant définitif.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- adopter la présente révision de l'Autorisation de Programme et les crédits de paiement pour les travaux de réaménagement et d'extension du palais des Sports selon les montants suivants :

Montant de l'Autorisation de Programme votée au 11 avril 2022 T.T.C.	Montant de l'Autorisation de Programme révisée T.T.C.	Paiements déjà réalisés au 31/12/2021 T.T.C.	Reste à financer T.T.C.	Crédits de paiement	
				2022 (phase 2)	2023 (clôture phase 2)
7 720 176.02 €	8 017 176.02 €	5 517 176,02 €	2 500 000 €	2 250 000 €	250 000 €

Envoyé en préfecture le 06/12/2022

Reçu en préfecture le 06/12/2022

Publié le

SLOW

Suite de

la délibération N°2022/12_04
ID : 034-213400575-20221205-DEL2022_12_04-DE

- acter l'inscription au budget 2022 et aux budgets suivants des crédits budgétaires d'investissement en concordance avec les crédits de paiement de cette opération.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour : 35

Abstention : 0

Contre : 0

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 5 DECEMBRE 2022

LE MAIRE

Frédéric LAFFORGUE



Handwritten signature of Frédéric Lafforgue in black ink, overlapping the official stamp.